

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval**

**Le vendredi 19 décembre 2025 à 19 h 15**

\*\*\*\*\*

**Convocation :**

15 décembre 2025

**Présents :** 13

**Votants :** 13+1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq, le dix neuf décembre à 19 heures 15,  
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

**Présents :** Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, Stéphanie DUMONTET et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

**Absents excusés :** Madame Julie GIRAUDON et Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN,

**Absents non excusés :** Messieurs Jérôme BREGÉARD, Bastien CORDEBOIS, Alain PLIQUE et Madame Françoise GONNET

**Secrétaire :** Monsieur Didier LERIQUE

\*\*\*\*\*

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 15, et procède à l'appel des conseillers.

**1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025.

**2° DEL-2025-76 : AVANCE SUR LES COTISATIONS A VERSER POUR 2026 AU SITS ( SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE) DE CHARENTON SAULZAIS**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés de trésorerie rencontrées par le SITS Charenton Saulzais générées par l'obligation faite de payer les demi-traitements de l'agent en arrêt maladie.

Pour éviter toute mise en difficulté du SITS Charenton Saulzais, il est demandé aux communes membres du syndicat une avance de trésorerie de 25% sur la cotisation de 2026.

La cotisation 2026 votée lors du comité syndical du 10 décembre 2025 par les membres du SITS Charenton Saulzais est établie à 4€ par habitant.

Après en avoir délibéré, à **7 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mrs RICHALET, JACQUIN, MALASSENET et Mme BONNIN) et 3 ABSTENTIONS (M. LEMMET et Mmes DUMONTET, LEFEBVRE)**, le conseil municipal **ACCEPTE** de verser une avance de 25% du montant de la cotisation 2026 au SITS Charenton Saulzais.

### **3° DEL-2025-77 : CREATION DE POSTES (AVANCEMENTS DE GRADES) ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Dans le cadre de la procédure d'avancements de grade, Madame le Maire indique que le comité technique a donné un avis favorable sur la proposition des advancements de grade pour 2025 avec 1 agent promouvable à partir de novembre 2025 au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

Madame le Maire propose de créer :

- 1 poste d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à compter de janvier 2026
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal **VALIDE** la création de :

- 1 poste d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- et la modification du tableau des effectifs.

### **4° DEL-2025-78 : ENCAISSEMENTS DE CHEQUES**

Madame le Maire propose au conseil municipal l'encaissement de deux chèques :

- d'un chèque de 997€10 adressé par AXA, agence Arnaud PAPON, concernant une régularisation de mouvements dans le parc automobile de la commune
- un chèque de 445€45 de la SAFER

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'encaissement de ces chèques.

### **5° DEL-2025-79 : DEVIS POUR L'INSTALLATION DE BORNES WIFI**

Madame le Maire présente les devis pour l'installation de bornes WIFI, afin qu'une connexion WIFI pour les ordinateurs portables ou tablettes soit possible au sein de la mairie et de la salle des actes.

Devis Hexatel : 1472€HT (1766€40TTC)

Devis Orange : 2117€13 HT (2540€56 TTC)

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise HEXATEL d'un montant de 1472 € HT ( 1766€40) et **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis.

### **6° DEL-2025-80 : DEVIS POUR L'INSTALLATION DE SIGNALÉTIQUES**

Madame le Maire présente les projets d'installation de signalétiques sur la commune d'Orval, projets travaillés par les élus depuis les estimations prévues au budget primitif :

-devis de la société Boischauc.com pour l'installation de signalétiques des commerces et entreprises sur le giratoire de l'autoroute, à l'entrée de la ville.

-> Montant du devis Boischauc.com : 3850 € TTC

-le devis pour l'installation de signalétiques sur la faune et la flore

-> Montant du devis Pic Bois : 2019€12 HT (2422€94 TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **VALIDE** :

- **à l'unanimité** : le devis de Boischauc.com d'un montant de 3850 € TTC

- **à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme DUMONTET)** : le devis de Pic Bois d'un montant de 2019€12 HT ( 2422€94 TTC)

Et **AUTORISE** Madame le Maire à signer ces devis.

**7° DEL-2025-81 : POINT BUDGETAIRE**  
**AVENANTS POUR LES TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avancement des travaux de construction du centre de loisirs et d'extension du restaurant scolaire.

Des devis et avenants au marché sont à valider par le conseil municipal, notamment pour le lot « menuiseries intérieures » :

- Devis de l'entreprise ELVIN pour le changement de la faïence en crédence dans la cuisine pédagogique ; montant du devis en plus-value 847€HT (1016€40 TTC)

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis et avenant présenté :

- Devis de l'entreprise ELVIN pour le changement de la faïence en crédence dans la cuisine pédagogique ; montant du devis en plus-value 847€HT (1016€40 TTC)

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal :

- que France Loire a adressé un avis indiquant qu'un appartement T3 bis de 69 m<sup>2</sup> situé 28 avenue du Val d'Or à Orval serait libre à la location à compter du 12/02/2026

- que la naturopathe qui avait contacté la mairie pour un bureau vacant à la maison médicale n'est plus intéressée ( lecture faite du mail reçu le 16/12/2025)

- que l'arrivée de l'infirmier Monsieur LOPEZ et de sa consœur Madame LEBEU à la maison médicale est différée en février ( au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2026), le transfert de la domiciliation administrative n'étant pas encore acté par l'Agence Régionale de Santé

Madame le Maire rappelle que la cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le vendredi 9 janvier 2026 à 19h au centre socioculturel.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h20

Le secrétaire de séance

  
Didier LERIQUE

Le Maire

  
Clarisse DULUC

